

Communiqué de presse

7 décembre 2023

Le Parc national des Cévennes et les ABPS renouvellent leur partenariat

Le 5 décembre dernier, le Parc national des Cévennes et l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) ont poursuivi leur partenariat historique en renouvelant, à Florac-Trois-Rivières, leur convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024-2026. De nombreuses actions de construction de murs en pierre sèche et de sensibilisation à cette technique sont prévues dans les communes du territoire du Parc.

Créée sous l'impulsion du Parc national des Cévennes, l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) œuvre depuis 21 ans pour le développement de la filière pierre sèche en Cévennes et en France. Elle travaille en partenariat avec des professionnels, des institutionnels, des élus, des chercheurs et des représentants du monde associatif et syndical. Elle regroupe actuellement 77 professionnels dans 20 départements. Elle gère par ailleurs l'École professionnelle de la pierre sèche, un centre de formation itinérant et spécialisé basé à l'Espinassas à Ventalon-en-Cévennes depuis 2015.

Pour Édouard Duterte, président des ABPS, « *le renouvellement de ce partenariat est important car il va permettre de continuer à renforcer l'implantation de la filière pierre sèche sur le territoire et il apporte une valeur morale aux artisans bâtisseurs* ». Le président des ABPS a par ailleurs souligné que « *les murs en pierre sèche ne constituent pas seulement un patrimoine culturel issu de l'agropastoralisme, ce sont des ouvrages fonctionnels permettant de freiner l'érosion des sols, limiter les inondations ou faire circuler l'eau sur le territoire* ». Cette filière est aussi créatrice d'emplois et contribue au développement économique de la région.

Pour Stéphan Maurin, président du Parc national, « *il s'agit d'une convention opérationnelle pour la construction et la réparation de murs en pierre sèche qui comprend également un volet important de sensibilisation des collectivités. Nous devons conjuguer nos efforts pour poursuivre le développement de cette filière* ». Maire du Pont-de-Monvert-Sud-Mont-Lozère, il a par ailleurs cité l'investissement d'un montant de 80 000 € effectué par sa commune pour la rénovation de petits ouvrages patrimoniaux.

En adhérant à la charte du Parc national, les communes se sont engagées à réaliser un projet significatif de restauration ou de création d'ouvrage en pierre sèche. Cette convention participe à la réalisation de cet objectif puisqu'elle comprend un programme d'actions concrètes : organisation d'un chantier école dans une commune adhérente, encadrement technique d'un chantier participatif, formation d'agents communaux, expertise pour des ouvrages simples, journées de démonstration...

Ce partenariat reflète le soutien indéfectible du Parc national des Cévennes au développement de cette filière ainsi qu'à la préservation des savoir-faire et patrimoines du territoire.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières